

FICHE THÉMATIQUE

Accès aux droits sociaux



Un tiers des jeunes en Europe sont en situation précaire et d'exclusion sociale. En France comme en Europe, ce constat est notamment vrai pour les jeunes étudiantes et étudiants.

Par ailleurs, pour de nombreux·ses jeunes, leur situation socio-économique défavorable agit entre autres comme un obstacle à la poursuite d'études, à l'émancipation, à l'accès à l'emploi.

Objectif de jeunesse #3



Renforcer le soutien social en mettant en œuvre le droit à un salaire décent, des conditions de travail équitables, l'accès universel à des soins de santé de qualité et en garantissant des mesures spécifiques pour les jeunes marginalisé·e·s.

Ce que dit la résolution européenne adoptée les 13-14 mai 2024

Changer le système : les barrières structurelles à l'inclusion sociale

Mieux soutenir les jeunes confronté·e·s à la pauvreté et à l'exclusion financière pour qu'ils·elles puissent accéder à l'**indépendance** et à la **sécurité financière** en prenant des mesures pour promouvoir le logement abordable, faciliter l'accès à un travail et à un emploi de qualité, aborder les obstacles à la mobilité et assurer l'éducation financière des jeunes.

La situation en France – Rapport de consultation

Obstacles à l'inclusion

Les jeunes sondé·e·s estiment que pour les moins favorisé·e·s d'entre eux·elles, il sera toujours plus difficile d'avoir accès aux études supérieures.

#1 des études supérieures

#2 un logement

#3 un salaire décent

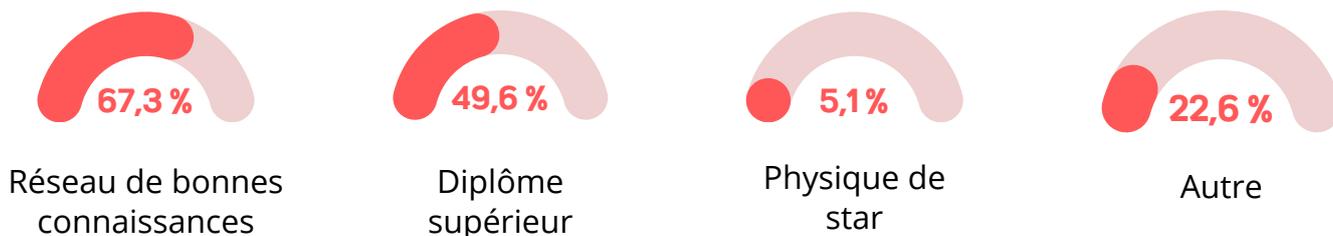
#4 un premier emploi

#5 des soins

La **majorité** souligne qu'en France, le système éducatif est « gratuit » mais **engendre des frais annexes** comme l'achat de fournitures ou la location d'un appartement pour faire des études supérieures. Ces frais sont difficiles à assumer pour les plus précaires.

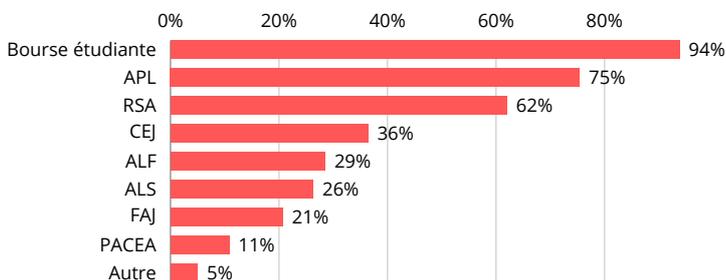
Les problèmes financiers, les situations de précarité et le milieu social d'origine ont été clairement identifiés comme **un frein à une éducation de qualité dans le système primaire, secondaire ou supérieur.**

Selon vous, pour avoir accès à un premier emploi il faut :



Soutiens identifiés

La **majorité des jeunes** ayant répondu dit connaître les aides qui les concernent (**56.5%**) contre **43.5%** non.



Parmi les **aides sociales les mieux identifiées** par les jeunes sondé·e·s, la bourse étudiante (93.8%), l'APL (75.4%), le RSA (62.2%) sont cités majoritairement.

En effet, le système de la CAF (Caisses d'Allocations Familiales) est identifié comme un **dispositif d'aide aux jeunes les plus précaires**, notamment à travers l'APL ou le RSA mais des inégalités d'accès sont mentionnées du fait que certains dispositifs n'existent pas sur certains territoires.

C'est le cas de la Polynésie Française, où le RSA et les aides au logement pour les jeunes n'existent pas.

Un système de sécurité de prévoyance sociale existe, mais ne peut être demandé que si le·a jeune travaille ou constitue l'ayant-droit d'un parent qui travaille.

De plus, les jeunes évoquent des **difficultés pour remplir certains documents administratifs**, ainsi qu'un manque d'information et de connaissance des dispositifs dans certains contextes, notamment dans les territoires d'Outre-Mer.

Pistes d'amélioration

Des incohérences dans l'accès aux droits sociaux ont été soulignées.

Par exemple, le RSA ne concerne que les jeunes âgés de plus de 25 ans. Pour remédier à cela, **un revenu universel pour les jeunes a été cité comme une solution permettant l'inclusion de tous et toutes.**

La majorité des jeunes s'accorde à dire qu'il est nécessaire **de mener davantage de campagnes de sensibilisation**, d'améliorer la communication des services publics et sociaux et d'accroître l'efficacité de tous les services d'orientation.

Certain·e·s jeunes ont souligné la nécessité **d'apprendre sur leur temps scolaire à effectuer certaines tâches administratives** qu'ils·elles devront entreprendre en tant que jeunes adultes.

Pistes de mise en oeuvre**1. Recherches sur les moyens de stimuler la mobilité des jeunes dans les régions frontalières**

Échelle régionale et européenne

La Commission européenne devrait mener des recherches sur les transports transfrontaliers dans les zones rurales ainsi que sur les mesures à prendre afin de faciliter la coopération entre les transports régionaux. Il convient d'accorder une attention particulière à l'effet qu'aurait la création d'une plus grande cohésion entre les systèmes de tarification transfrontaliers qui se concentre sur les jeunes moins favorisés. Un catalogue de mesures appropriées doit être créé.

Cette mesure devrait conduire à une baisse des prix et à un système de billetterie plus abordable pour les consommateurs.

2. Indépendance de la jeunesse: aides au logement pour les jeunes

Échelle européenne

Cette mesure cible tous les jeunes âgés de 16 à 30 ans, y compris les étudiants, les jeunes salariés, les jeunes sans emploi qui ne suivent ni études ni formation (NEET), etc. en leur accordant des aides au logement en fonction de leur contexte et de leur statut socio-économiques. Cette mesure doit être mise en œuvre de manière à ce que les aides soient équitables et justes. Cette mesure devrait conduire à l'indépendance et au bien-être des jeunes dans tous les aspects de la participation sociale.

3. Autonomisation numérique des jeunes européens dans les zones rurales et ultrapériphériques

Échelle européenne

La Commission européenne devrait encourager les États membres à garantir l'égalité d'accès au numérique pour les jeunes dans toute l'Europe. Cela suppose de veiller à une large disponibilité du wifi dans les zones rurales et de fournir un accès à des ordinateurs portables pour les communautés mal desservies. En donnant la priorité à l'inclusion numérique, nous autonomisons les jeunes en leur fournissant les outils dont ils ont besoin pour travailler à distance, développer leurs compétences et accéder aux services numériques.

Cette mesure devrait permettre d'accroître l'employabilité et d'améliorer l'accès à l'information.

4. Transports publics gratuits pour tous les jeunes

Échelle nationale

Fournir des transports publics gratuits à tous les jeunes afin d'améliorer l'accès aux écoles, aux emplois et aux possibilités sociales, et de permettre aux zones défavorisées de se développer autour de grands réseaux de transport public. Cette initiative montre que l'UE est consciente des difficultés rencontrées par les jeunes, et s'efforce de lutter efficacement contre celles-ci.

Cette mesure devrait conduire à une réduction durable et transversale des inégalités.

5. Taxe sur les logements vacants destinée à des incitations financières en faveur du logement social pour les jeunes

Échelle nationale

Les logements inoccupés (ou occupés moins d'un mois par an) depuis plus de deux ans peuvent être soumis à une taxe sur les logements vacants. Les fonds collectés au moyen de cette taxe sont utilisés pour encourager les propriétaires à rendre leur parc immobilier disponible pour le marché du logement social, en particulier pour les jeunes moins favorisés.

Cette mesure devrait amener les propriétaires à participer aux programmes de logement pour les jeunes et élargir les possibilités offertes à ceux-ci.



6. Normes de qualité élevée en matière de culture financière pour tous les jeunes de l'UE

Échelle nationale

Une bonne connaissance du domaine des finances (culture financière) autonomise les jeunes et leur donne la confiance nécessaire pour relever les défis de la vie et œuvrer à la réalisation de leurs objectifs à long terme. Une approche intégrée est nécessaire pour mettre en œuvre un programme global en matière de culture financière associant un large éventail de parties prenantes telles que des écoles, des entreprises, des banques et des organisations à but non lucratif.

Cette mesure devrait permettre d'autonomiser les jeunes et d'améliorer la culture financière et la planification des projets à long terme des jeunes.